

Décision

Générale

colonial

Décision n° 30-446-1934 26/01/1934

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 janvier 1934

Numéro JO
n° 446 du 01/01/1934

Date du numéro
1 janvier 1934

TEXTE INTÉGRAL

M. Arnaud (Bernard-Lucien), adjoint technique de 1re classe du cadre local des travaux publics du 1er janvier 1932, qui réunit les conditions d'ancienneté et de séjour colonial exigées par l'article 46, paragraphe 3, de l'arrêté du 26 avril 192X, portant réorganisation des cadres locaux européens de la Côte française des Somalis, a été promu à l'ancienneté adjoint technique principal de 4e classe à compter du 1er janvier 1934.